



Ville de Leforest

REGISTRE DES DECISIONS DU
MAIRE DE LEFOREST

D-2023-01

Nous, Christian MUSIAL, Maire de LEFOREST,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu l'article L 2122-22-4 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 23 mai 2020, autorisant Monsieur le Maire à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des contrats de la commande publique dans la limite des seuils de procédures formalisées, déterminés par la législation en vigueur au moment de l'élaboration dudit marché ou accord-cadre, pour les fournitures, les services et les travaux, lorsque les crédits sont inscrits au budget ; aussi le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à prendre toute décision concernant leurs avenant, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

Vu l'inscription au budget des crédits nécessaires à la rémunération des prestations commandées,

Considérant la nécessité de régulariser les entrées et sorties des véhicules de l'année par la passation d'un avenant au lot 1 : véhicule à moteur, du marché 19.12 ayant pour objet les prestations d'assurances de la Ville de Leforest,

DECIDONS

Article 1 : Est autorisée la passation de l'avenant n°1 relatif au lot 1 : véhicule à moteur, du marché 19.12 ayant pour objet les prestations d'assurances de la Ville de Leforest pour un montant de 138,63 € T.T.C.

Article 2 : Le présent acte peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois suivant sa publication et sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, conformément à l'article L.2131-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Article 3 : Mme la Directrice Générale des Services et Monsieur le Comptable du Trésor sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Conformément aux dispositions de l'article L 2122-23 du code général des collectivités territoriales, la présente décision fera l'objet d'un compte rendu lors de la prochaine réunion du conseil municipal et figurera au recueil des décisions.

Leforest, le 9 janvier 2023

Le Maire,

Monsieur Christian MUSIAL.



Toute correspondance doit être adressée à :
Monsieur Le Maire - Hôtel de Ville - 62790 LEFOREST
Tel : 03.91.83.06.20 - Fax : 03.91.83.06.21 - Courriel : mairie@villedeleforest.fr
Site internet : www.villedeleforest.fr



REÇU EN PREFECTURE

le 11/01/2023

Application agréée E-legalite.com

99_AR-062-216204974-20230111-D2023_01-AR



VILLE DE LEFOREST
HOTEL DE VILLE
PLACE ROGER SALENGRO
62790 LEFOREST

Indice en vigueur : 121,29

N° : 025063/8

N° Police : V.A.M.0007

AVENANT

NUMERO

00014

VEICULES A MOTEUR

D'un commun accord entre les parties, et sans qu'il soit autrement dérogé aux clauses et conditions du contrat auquel il est annexé, le présent avenant entérine les modifications définies à l'état ci-joint.

Niort, le 16 novembre 2022.

Pour la Personne Morale,

Pour la Société,
Le Directeur **Marchés**



NAT6-8646

smacl.fr



05 49 32 56 56 (n° d'un appel local)

Notre contrat est géré par SMACL ASSURANCES SA - société anonyme au capital de 258 027 000 euros, emise en gérance par le
Code des assurances - RCS Niort 633877224 - 141, avenue Salvador-Allende - CS 20000 - 79031 NIORT CEDEX 9.





MSM272

LE 16/11/2022
Page 1

REFERENCE
25068/S

VILLE DE LEFOREST
HOTEL DE VILLE
62790 LEFOREST

TYPE DE GARANTIE : VEHICULE A MOTEUR
CONTRAT NO : 7

AVENANT NO : 3

ETAT ANALYTIQUE DES COTISATIONS

ANNEE 2022

RIS	DESIGNATION DU RISQUE	MONTANT F T	MONTANT F T C
23	5602MB62 ISEKI	-3,96	-5,08
28	DD-198-EY TENSA		
29	CC-743-EC TENSA		
30	DD-567-NN TENSA	123,61	135,77
31	6K-177-EV KIGITI	6,70	8,34
	TOTALISATION (en Euros)	126,36	138,63

Ce document reprend risque par risque les cotisations figurant à l'appel de cotisations, toutefois compte tenu des arrondis et des règles fiscales il n'a pas de valeur contractuelle. Pour tout paiement, il convient de se reporter aux montants facturés à l'appel de cotisation.





LE 16/11/2022

(NSH197)

INTERCALAIRE V

1

ETAT DES VEHICULES
ASSURES

CONTRAT NO 7

AVENANT NO 3

05067 / 8 VILLE DE LEPORSE

NIM	EL	MARQUE	TYPE	IDENTIFIANT	MGSE CTR	CARACTERISTIQUES	USAGE	PREVOISE	EFFET	CLASSE	PRESCRIPTION
23	4	TSUKA	tracteur	5602MB62	03012004	P.F.	SAS	2	260	01012020	05112022
28	5	TOYOTA	SAFARI 4x4	DC-193-EY	1902E114	MB.P.	TS	3	11072022		11072022
29	6	TOYOTA	SAFARI	DD-743-EC	28012013	MB.P.	TS	2	01072022		11072022
30	7	TOYOTA	TOURNAJON	FF-562-HH	01052011	MB.P.	TS	3	260	11072022	22052022
31	4	TOYOTA	CD	6K-177-EY	26102022	P.F.	SAS	3	250	09112022	

NBRE VEHICULES EDITES 5
NBRE TOTAL VEHICULES ASSURES 27



REÇU EN PREFECTURE

le 11/01/2023

Application agréée E-legalite.com

99_AR-062-216204974-20230111-D2023_01-AR